



bonjour j'ai démissionné de mon poste de responsable d'affaire en

Par **freelib**, le **29/01/2011** à **11:38**

bonjour

j'ai démissionné de mon poste de responsable d'affaire en mai 2010. Mon contrat stipulait qu'en cas de licenciement ou démission, mon employeur devait me verser 25% De mon salaire de base par mois pendant un an. A ce jour et malgré des lettres recommandées de relance, rien de reçu. Des réponses dénuées de précision, des appels à mon nouveau employeur et au précédent aussi.

QUESTIONS: A qui s'adresser, prud'homme? avocat spécialisé? inspection du travail?
Merci de vos réponses

Par **P.M.**, le **29/01/2011** à **12:10**

Bonjour,

Je présume que c'est dans le cadre d'une clause de non-concurrence...

Si l'employeur ne respecte pas son engagement et que vous-même respectez la dite clause de non-concurrence, vous pouvez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé éventuellement en prenant conseils d'un avocat spécialisé...

Par **freelib**, le **30/01/2011** à **11:49**

merci pour votre info

à bientôt

Par **miyako**, le **31/01/2011** à **00:05**

Bonsoir,

Avant de faire le référé, vous faites une mise en demeure en lettre recommandée AR. Pas besoin d'avocat au CPH, en référé, c'est rapide et gratuit.

Citez nous quand même votre clause de non concurrence ce qu'elle dit.

Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **31/01/2011** à **00:16**

On peut considérer que la mise en demeure est déjà faite : [citation]malgré des lettres recommandées de relance, rien de reçu.[/citation]

Par **Cornil**, le **31/01/2011** à **00:57**

Effectivement, Miyako

Mai 2010, janvier 2011, le temps des LRAR est passé d'autant plus qu'elles ont déjà été envoyées.

PM a raison ici.